

Ecoles primaire et maternelle Saint Symphorien

=====
=====

RENSEIGNEMENTS SUR LA CONTRIBUTION DES FAMILLES
(à conserver tout au long de l'année 2017-2018)

La contribution des familles comprend les frais de scolarité, les activités pédagogiques, les fournitures collectives, les livres, les sorties et une photo de classe.

Restera à la charge des familles, le surplus des sorties exceptionnelles, les classes transplantées, la garderie et l'étude du soir.

Enfin concernant l'assurance scolaire, l'OGEC vous informe que le groupe scolaire a souscrit à une assurance globale qui couvre tous les élèves au titre d'une individuelle accident durant toute l'année et pour les activités scolaires comme familiales ou sportives.

Comme chaque année, et afin de poursuivre nos investissements pour une amélioration des conditions d'accueil et de travail de vos enfants, nous vous sollicitons pour que vous choisissiez la contribution qui vous semblera la plus adaptée à vos possibilités financières. Nous vous en remercions à l'avance.

Nous comptons sur votre solidarité et vous assurons de notre entier dévouement.

Le président de l'O.G.E.C.
C. LARBOULETTE.

Chef d'établissement des écoles St Symphorien
L. DAVID.

OPTIONS	Contribution volontaire trimestrielle	Cotisation trimestrielle (paiement à réception de facture)	Cotisation mensuelle (sur 8 mois par prélèvement)
Contribution de base		124 €	46,50 €
Option 1	5 €	129 €	48,38 €
Option 2	15 €	139 €	52,13 €
Option 3	25 €	149 €	55,88 €
Option 4	35 €	159 €	59,63 €

NB : ½ tarif pour le 3^{ème} enfant

gratuité pour le 4^{ème} enfant

O.G.E.C. DE COUËRON 31, rue Jean Jaurès – 44220 - Couëron
☎ 02 40 86 18 34 - Fax : 02 40 86 20 53 - E-MAIL : coueron.ste-philomene@ec44.fr